



Compte-rendu d'audioconférence avec le Directeur Interrégional 12 mai 2020

Le PRA est évidemment le sujet du moment. Sur ce constat, le DI nous présente le recensement de ces derniers jours :

Dates	Nombre d'agents en présentiel	Nombre d'agents en télétravail	Nombre d'agents en ASA
07/05/20	364	210	664
11/05/20	565	200	408
12/05/20	626	203	366

Selon lui, ces chiffres sont représentatifs de la reprise d'activité. Le télétravail reste stable, mais il y a plusieurs demandes en ce sens qui vont prochainement faire diminuer le nombre d'agent en ASA.

Le nombre d'agent en congé maladie (cas suspecté ou avéré de coronavirus) s'élève à un en AG/CO et deux en SU.

Le plan de reprise d'activité

Tous les directeurs sont en train de visiter les sites avec les divisionnaires afin de s'assurer que les mesures prises sont justes et bien appliquées.

Concernant la problématique du nettoyage, il y a eu quelques remontées de la part des services.

Les PRA ne sont pas encore stables, car certains agents ne sont toujours pas en position définitive d'activité (problème de transport, de garde d'enfant ou personne vulnérable en attente d'une décision du médecin de prévention). Le DI espère la stabilisation des PRA d'ici la fin de semaine ; ces derniers devraient d'ailleurs être communiqués aux organisations syndicales de l'interrégion ce jeudi.

La psychologue de la DI reste à la disposition des agents pour les accompagner lors de cette reprise.

Une fiche spécifique va être transmise aux cadres pour les sensibiliser sur la période particulière que constitue la reprise d'activité. Il s'agit d'accueillir les agents, prendre en compte leurs difficultés, se pencher sur le fonctionnement collectif et remobiliser. Bref, des précautions sont à prendre pour gérer humainement la reprise.

L'ordonnance du 15 avril 2020 et le décret sur le dispositif de primes

Une note de la DG mettra en application l'ordonnance du 15 avril 2020 relative au retrait des RTT et CA. Un conseil plénier à la DG doit d'ailleurs se tenir dont le premier point à l'ordre du jour sera la mise en application de cette note. Concernant la période du 16 mars au 17 avril, une notification sera faite aux agents ; quant à la seconde période, à partir du 17 avril, rien ne sera notifié pour l'instant, car nous n'en connaissons pas les termes. Pour rappel, les télétravailleurs sont exclus du dispositif prévu à l'article 1 de l'ordonnance du 16 avril 2020.

Le décret sur le dispositif de primes n'est pas encore connu. Pourtant, notre centrale UNSA-FP affirme que les décrets des trois Fonctions publiques sont bien signés mais le gouvernement ne semble pas pressé de les présenter...

Sujets divers

– **Info Douane Service** : l'UNSA indique qu'IDS est de nouveau confronté à une explosion des appels : 1300 appels reçus le 11 mai, alors que la moyenne journalière est de 400 à 450 appels par jour. Les agents doivent traiter jusqu'à 60 % de courriels en plus par jour. Le service a accumulé un retard en raison d'une mauvaise gestion du PCA, à laquelle s'ajoute la disparition récente du message sur la circulation des personnes, qui était délivré par téléphone aux usagers ; ce qui génère des appels inutiles. Le DI a pris note de la disparition du message et va se rapprocher de la DG-Com pour le rétablir. Il affirme aussi qu'avec le PRA tous les agents ont repris leur activité.

Nous sommes las d'avoir à intervenir régulièrement sur l'organisation de ce service pourtant essentiel à la DGDDI. Il serait temps que nos dirigeants veillent au grain !

– **Demande de télétravail** : les agents peuvent disposer de portable « rapido » ou emporter avec eux leur petite unité centrale de bureau pour la brancher sur leur box. Pour l'écran, ils ont le choix de prendre un écran personnel ou un écran réformé mis à leur disposition par l'administration. Ceux qui sont en télétravail, mais attendent toujours le matériel, sont considérés comme des télétravailleurs mercure.

– Pour les **agents dont le conjoint est vulnérable**, le DI peut mettre « à l'abri » cet agent si un médecin prescrit que le conjoint, en raison de sa fragilité, doit bénéficier d'une protection particulière.

– La **DIPA** (Direction interrégional de Paris Aéroports) : plusieurs centaines d'agents sont sans activité, alors que plusieurs dizaines ont leur résidence personnelle dans l'Oise et dans l'Aisne. La question s'est donc posée de savoir si ces derniers ne pourraient pas travailler dans les Hauts-de-France, plus précisément à Nogent S/Oise, situé à environ 30 minutes de Roissy. L'administration est en train d'examiner la faisabilité d'un tel dispositif, sachant qu'il faudrait dispenser une formation sécurité spécifique aux agents volontaires, que ces derniers devraient s'adapter aux méthodes, au schéma tactique et à la cote de l'unité de Nogent, que la prise de service se ferait à Roissy et que les agents concernés par ce dispositif ne devraient pas excéder une vingtaine. **Soit Beaucoup de contraintes !**

– **Reprise des magistrats et des ODJ** : au regard des retenues douanières, l'UNSA demande si le DI détient des informations sur la reprise des parquets et des ODJ. Celui-ci répond qu'une circulaire du Garde des Sceaux prévoit une reprise progressive de l'activité des magistrats et que les accords sur l'élargissement des barèmes transactionnels ont été confortés, ce qui ne devrait pas poser de problème.

– **Reprise à la brigade de Maubeuge** : le DI rappelle qu'il n'est pas question de tester les agents systématiquement, car ce n'est pas prévu. Idem pour les masques domicile travail que l'administration ne fournit pas. Il rappelle d'ailleurs que le port du masque n'est pas systématique à partir du moment où la distanciation est respectée. **L'UNSA rappelle d'abord les propos de la DG : « il y aura autant de masques que de besoins ».** Nous soulignons ensuite que nos dirigeants devraient montrer l'exemple, citant le cas de Bercy, où le masque est distribué à l'entrée du bâtiment ! Mais sur la ligne, pour les masques comme pour les tests, on a toujours l'impression que le matériel est réputé inutile, faute de quantité suffisante. Enfin, la direction de la Santé préconise bien le port du masque pour les personnes guéris du coronavirus, car elles présentent toujours un risque de contamination. Soyons ainsi cohérents !

Pour l'UNSA Douanes, la santé des personnels doit rester la préoccupation majeure. La reprise de l'activité doit s'adapter à ce principe et non pas l'inverse.

Le brexit :

Dans cette période de crise sanitaire, on l'aurait presque oublié. Le DI nous a indiqué qu'une réunion s'est tenue avec la préfecture dans le cadre du Brexit. Les négociations avec le Royaume-Uni s'avèreraient de plus en plus tendues. Au 1^{er} juillet, Boris Johnson pourrait ne pas demander un rallongement de la période de transition, ce qui aboutirait à un Brexit sans accord au 1^{er} janvier 2021. Cela suppose de réactiver nos procédures, d'adapter nos effectifs et nos infrastructures sur les sites concernés (Calais et Dunkerque dont la construction du bâtiment en zone portuaire n'aurait pas lieu avant 2022-2023). Ce dossier est donc à suivre de très près.